

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 5 octobre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
06 OCT 2022

Date d'affichage
29 SEP. 2022

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt deux et le 5 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, M Vanneck GASPARINI, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, Mme Michèle MAYRAN

Absents excusés : Mme Patricia BRUNET POTENTI (pouvoir Maryse DARNAUD), M Jean-Claude LE MAIRE (pouvoir Marie-Line EVERLET) M Fabien DUPRONT, Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET

Madame le Maire fait part de la nécessité de prendre une décision modificative pour le budget principal pour régulariser les prévisions budgétaires 2022 à savoir :

pour le budget investissement

Chapitre 41 poste 2131	+0.06	opérations d'ordre budgétaire
Chapitre 21 poste 2188	-0.06	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre la décision modificative pour le budget.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
publication

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

